

Pour permettre l'étude sur carte IGN de la réalisation de circuits pédestres.

SURLIGNAGE des chemins connus

-  chemins - sentiers de randonnée connus
-  chemins - sentiers de randonnée NON CARTOGRAPHIES
-  chemin privé que l'on peut emprunter sur demande



POINT RELAIS HABITUEL

REPÈRE SUR CARTE

- 1) Sur NUELLES au GUERIN chez M PERRAS (domaine des Pampres d'or) - 2) Sur CHESSY aux places chez M BOST (domaine des collines de Chessy)
- 3) Sur ST GERMAIN à la DONCHERE chez M DUCLOS Christophe - 4) Sur ST Germain lieu dit CONZY chez M MME COUZON Jean



POINT RELAIS POSSIBLE

- 1) Sur CHATILLON D'AZERGUES à BOYEE chez M VINCENT - 2) Sur CHATILLON D'AZERGUES à la Colletière chez Mme DUPOIZAT
- 3) Sur LEGNY aux BRUYERES chez M VIEUX

Point en pleine nature : sur la commune de BAGNOLS deux points : la TUILLIERES et vers la CHAPELLE. Autres points recherchés lors de la reconnaissance

QUELQUES INFORMATIONS POUR 2023

SENS DU PARCOURS

- Départ de St Germain Direction NUELLES puis soit retour St Germain, (LE PETIT et le début des autres parcours)
- soit retour CHATILLON puis autres communes (en fonction des distances)

DISTANCE APPROXIMATIVE DES CIRCUITS

- ENTRE 24 et 26 kms
- ENTRE 19 et 21 kms
- ENTRE 14 et 16 kms POUR EFFECTUER UNE MEILLEURE REPARTITION
- ENTRE 11 et 13 kms POUR EFFECTUER UNE MEILLEURE REPARTITION
- ENTRE 6 et 8 kms

Nombre de POINTS PAUSE souhaité

- PARCOURS entre 24 et 26 kms : 4 POINTS
- PARCOURS entre 19 et 21 kms : 3 POINTS
- PARCOURS entre 14 et 16 kms : 2 POINTS
- PARCOURS entre 11 et 13 kms : 2 POINTS
- PARCOURS entre 6 et 8 kms : 1 POINT

Nombre de randonneurs base 2022

25	nb :	84
18	nb :	346
12	nb :	578
8	nb :	389
TOTAL		1397

PASSAGE estimé de randonneurs par POINT PAUSE

Limite si possible à moins de 500 personnes

Prevoir si possible éclatement du parcours 12 km en deux circuits :

12 et 15 km environ sans passage au même point pause

DISTANCE entre chaque POINT PAUSE

- GRAND PARCOURS entre 5 et 7 kms
- PETIT PARCOURS entre 4 et 5 kms

SI VOUS AVEZ LA POSSIBILITE, donnez

- le PROFIL des parcours
- Le DENIVELLE
- Le REPERAGE des DISTANCES, tous les kilométrages
- Le POURCENTAGE de CHEMINS et de ROUTES
- le DESCRIPTIF DES PARCOURS
 - EXPLICATIFS de LIEUX, HAMEAUX, VILLAGES que l'on traversent pour le BALISAGE et en CAS D'INTERVENTION le jour de la randonnée

POUR BIEN CONSTRUIRE LES PARCOURS

- EVITER un aller et retour sur le même chemin après un point pause
- EVITER de faire passer un circuit près d'un point pause SANS ARRET PREVU (confusion et beaucoup de marcheurs non concernés passent quand même)
- Dans l'élaboration d'un parcours, PRIVILIEZ les chemins et sentiers. (chaque parcours doit comporter obligatoirement 50 à 60% de chemins non goudronnés)

POUR FACILITER LE BALISAGE ET LA SECURITE DES RANDONNEURS

ET AUSSI L'AUTORISATION DE LA PREFECTURE

- EVITER d'emprunter les ROUTES NATIONALES et DEPARTEMENTALES
- PASSAGE de TRAVERSEE DE GRANDES ROUTES le moins possible
- PREVOIR de moins possible des BIFURCATIONS entre les circuits pédestres

DONNEZ large court à votre imagination.

REFLECHIR AUX PERSONNES QUI PEUVENT ETRE LE RELAIS en cas de problème le jour de la randonnée.
peut être une personne à chaque point pause et une ou deux à la salle

Si vous avez des suggestions, des idées faites les remonter.

MERCI pour le traçage